

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

EXERCICE 1887-88.

DÉCISIONS DU CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, CORRESPONDANCE ET RELEVÉS.

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 19 octobre 1888.

CHER MONSIEUR,—Je vous renvoie votre requision n° 347, reçue hier, pour \$350 en faveur de Dupuis et Nolin, pour linge fourni à Rideau Hall.

Comme je l'expliquais dans ma lettre du 11 juillet 1888, je ne vois pas jour à certifier la dépense comme un service public, sous le titre du crédit.

Bien à vous,

J. L. McDOUGALL, A.G.

Au secrétaire, ministère des travaux publics.

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 23 octobre 1888.

MONSIEUR,—Relativement à votre demande de payer \$350 à MM. Dupuis et Nolin sur un compte de linge fourni à Rideau-Hall, je dois dire que, dans mon opinion, le paiement n'a pas reçu l'autorisation du parlement.

Le crédit auquel il est proposé de porter ce compte, savoir "Réparations, meubles, chauffage, etc.," autorise des paiements pour les meubles dont peuvent avoir besoin des édifices publics affectés à des fins publiques, mais n'autorise pas, suivant moi, un compte pour meubles d'aucune sorte destinés à un édifice servant de résidence à un fonctionnaire, quand même ce fonctionnaire serait le premier du pays, comme dans le cas actuel.

Ici le paiement me paraît équivaloir à une dépense pour des fins personnelles, ce qui ne peut être fait que quand il y a une autorisation directe spéciale à cet effet. Il est vrai que la résidence du gouverneur général appartient à l'Etat, mais je ne vois pas que cela justifie de la meubler, ce qui serait ajouter un émolument non autorisé à un autre qui l'est. Je dois prendre la responsabilité d'avoir déjà laissé passer des réquisitions semblables sur des raisons que je trouve aujourd'hui insuffisantes.

Bien à vous,

J. L. McDOUGALL, A.G.

Au secrétaire, ministère des travaux publics.

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 23 octobre 1888.

MONSIEUR,—Je vous envoie copie d'une lettre que j'adresse au secrétaire du ministère des travaux publics, au sujet d'une demande de paiement pour linge fourni à Rideau-Hall.

J'ai eu à ce sujet un entretien avec le ministre de la justice hier, et il a été convenu que j'enverrais ma décision au conseil de la trésorerie et que le ministre donnerait ensuite son opinion.

Bien à vous,

J. L. McDOUGALL, A.G.

Au secrétaire du conseil de la trésorerie.